



Mise en œuvre de la certification FSC® FORET REGIONALE DE PORT ROYAL

Surface totale : 143 ha

-

Surface retenue pour la certification : 132 ha

| Type de HVC | Surface (ha) |
|---------------|---------------|
| 1 et 3 | 132 ha |
| 4 | / |
| 5 | / |
| 6 | 132 ha |

| Réseau de conservation | Surface (ha) |
|---------------------------------------|--|
| Îlot de sénescence | 9.2 ha |
| Îlot de vieillissement | / |
| Surface totale d'Îlot de vieux bois | 9.2 ha (soit 8 % de la surface) |
| Surface totale réseau de conservation | 12.3 ha (soit 9.32 % de la surface) |

| | |
|-------------|----------------------|
| Version | 2.2 |
| Date | Décembre 2017 |
| Référentiel | FSC® STF FRA-01-2016 |

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 3 |
| Périmètre | 3 |
| 2.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (132 ha) :..... | 5 |
| 2.2. Types 6 (132 ha) :..... | 7 |
| 2.3. Synthèse des HVC : | 9 |
| Synthèse des mesures et du suivi :..... | 10 |
| Réseau de conservation et classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée..... | 11 |
| Réseau de conservation | 11 |
| Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée..... | 11 |
| Annexes | 12 |

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Port Royal. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations).

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier. Pour la forêt de Port Royal, les parcelles sous bail agricole ou gérées par un concessionnaire (RTE, GRDF ou PLIF) sont exclues du périmètre de certification (annexe 1).

1. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour but de faire l'inventaire sur la forêt de l'ensemble des valeurs présentes, valeurs qui pourront ou non être retenues dans le chapitre suivant comme Haute Valeur de Conservation.

1.1. Type 1 et 3

HVC systématiques

- Site Natura 2000

La forêt régionale de Port Royal s'inscrit dans la Zone de Protection Spéciale du Massif de Rambouillet. À ce titre, les espèces inscrites à la Directive Oiseau de 1979 sont à considérer en priorité. Il s'agit pour ce site, des espèces forestières telles que la Bondrée apivore, le Pic mar et le Pic noir.

- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1

Le site de Port Royal est situé à proximité d'une ZNIEFF de type 1 le long de la rivière du Rhodon au Nord Est de la forêt (ZNIEFF n° 110001499- Zone tourbeuse de la Vallée du Rhodon). Aucune parcelle forestière régionale n'est incluse dans ce site.

HVC additionnelles

Habitats :

- Mares forestières

Le réseau de mares de la forêt régionale de Port Royal est issu de l'exploitation de pierre meulière pour la construction des bâtiments voisins (Château, abbaye et granges de Port Royal).

Un diagnostic des mares a été réalisé grâce auquel nous avons démarré la restauration de quatre d'entre elles, désignées comme les plus préoccupantes. Un programme d'action a été établi pour redynamiser le réseau de mares (annexe 3).

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Flore :

- Laiche blanchâtre (*Carex curta*), Laiche allongée (*Carex elongata*)

Ces deux plantes sont répertoriées dans l'inventaire du SPN, et sans doute présentes sur l'ensemble de la trouée du gazoduc.

Carex curta a été confirmé sur les berges de la mare de la parcelle 8 lors du comité de suivi écologique de la forêt organisé par l'ONF.

Suite à ce comité présidé par M. Gérard Arnal, nous avons pu déterminer deux autres espèces patrimoniales à prendre en compte dans ce rapport :

- Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*),

Nord de la parcelle 12, sur le chemin limitrophe avec la forêt domaniale.

- Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*)

En bordure de chemin parcelle 12

Faune :

La liste suivante reprend les données existantes inscrites dans la base du SPN. De cette liste élargie à toute la zone forestière locale, les trois premières espèces sont citées précisément comme présentes sur la forêt régionale de Port Royal.

| CLASSE | ORDRE | NOM LATIN | NOM Français | ENJEU |
|--------|---------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Aves | Piciformes | Dendrocopos minor | Pic épeichette | Assez_Fort |
| Aves | Passeriformes | Pyrrhula pyrrhula | Bouvreuil pivoine | Assez_Fort |
| Aves | Passeriformes | Phylloscopus sibilatrix | Pouillot siffleur | Tres_Fort |
| Aves | Falconiformes | Circus cyaneus | Busard St-Martin | Fort |
| Aves | Passeriformes | Anthus pratensis | Pipit farlouse | Fort |
| Aves | Passeriformes | Phylloscopus trochilus | Pouillot fitis | Assez_Fort |
| Aves | Passeriformes | Muscicapa striata | Gobemouche gris | Assez_Fort |
| Aves | Passeriformes | Passer montanus | Moineau friquet | Assez_Fort |
| Aves | Anseriformes | Anas crecca | Sarcelle d'hiver | Tres_Fort |
| Aves | Passeriformes | Carduelis cannabina | Linotte mélodieuse | Assez_Fort |

1.2. Type 4

La forêt de Port Royal n'est pas retenue au titre des HVC de type 4.

1.3. Type 5

HVC systématiques

- Périmètres de protection de captage

La carte en annexe 4 montre un point de captage situé sur la commune de St Lambert. Toutefois, le périmètre de protection n'implique aucune partie de la forêt de Port Royal.

Elle n'est pas soumise non plus à l'aléa inondation.
La forêt de Port Royal n'est donc pas retenue au titre des HVC de type 5.

ATTENTION : la carte des points de captage et de leur périmètre de protection n'est pas diffusable au grand public car il s'agit de données sensibles.

1.4. Type 6

Aucune HVC systématique n'est présente sur le site.

La carte en annexe 5 montre les HVC potentielles de type 6.
La forêt régionale de la Port Royal est entièrement couverte au titre des sites classés dit de la Vallée du Rhodon.

La forêt est bordée sur son versant Nord Est par le Domaine du Musée National de Port Royal, constitué des ruines d'une ancienne abbaye et de granges. Ce site classé a un périmètre de protection qui s'étend sur les parcelles 4, 11, 12 et 13 de la forêt régionale.

La forêt est aussi dans le périmètre du site classé du Château des Granges, situé à l'est de la parcelle 4.

2. HVC retenues : mesures et suivi

2.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (132 ha)

La carte finale des HVC de types 1 et 3 est présentée en annexe 6.

HVC systématiques :

- P-ROYAL_HVC1-3_01, Site Natura 2000

- Localisation : Intégralité de la forêt.

Les espèces cibles du site sont la Bondrée apivore, le Pic mar et le Pic noir. Les menaces qui peuvent peser sur ces espèces sont la disparition de leurs habitats. Il s'agit de vieux peuplements de chênes présentant du bois mort. Il est nécessaire de maintenir un certain nombre d'arbres sénescents dans les parcelles et de créer des îlots de vieux bois.

La menace réside aussi dans le dérangement lors des périodes de nidification. Aussi il faudra veiller à ne pas réaliser de travaux forestiers à cette période, généralement entre avril et août.

La préservation des espèces caractéristiques du site Natura 2000 est une priorité de cette HVC. La gestion préconisée pour ce site est décrit dans le Document d'Objectifs (respect des périodes d'exploitation, maintien de bois sénescents et créations d'îlots de vieux bois).

Les espèces concernées par ce zonage sont les Pics noir et Pics mar ainsi que la Bondrée apivore. Pour l'ensemble de ces espèces, le maintien de gros bois (en îlot ou dispersés) ainsi que le respect des périodes de nidification sont les mesures de gestion principales.

Indicateurs de suivi :

Les mesures de gestion du site Natura 2000 étant similaires aux **mesures de gestion de la HVC 04**, elles seront suivies par les critères de la HCV 04.

Habitats :

- P-ROYAL _HVC1-3_02, Mares
 - Localisation : parcelles 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11.

Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif du à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

L'état général des mares de la forêt est plutôt préoccupant car du fait de la petite surface en eau, elles ont tendance à se refermer plus rapidement. Des interventions de restauration sont à prévoir régulièrement.

Toute zone ouverte se refermant naturellement grâce à la dynamique forestière, les mares devront être entretenues régulièrement (débroussaillage tous les 1 à 3 ans selon la croissance des végétaux). Cette gestion de la végétation visera le maintien d'une mosaïque de milieux allant de la prairie au plus près des mares à l'ourlet forestier en lisière avec le boisement (guide de gestion des mares intra-forestières de l'ONF).

Le diagnostic présenté en annexe 3 propose une **planification de restauration des mares** de la forêt afin de restaurer l'ensemble du réseau tout en maintenant une hétérogénéité de maturité des mares.

Indicateurs de suivi :

- Commande d'un entretien régulier de la végétation périphérique des mares.
- Respect du programme de restauration des mares.

Fréquence de relevé : tous les 2 ans

Relever les surfaces entretenues en broyage et le nombre de mares restaurées par rapport au programme défini.

- P-ROYAL _HVC1-3_03, Flore :
 - Laiche blanchâtre (*Carex curta*), Laiche allongée (*Carex elongata*)
 - Localisation : mare à l'est de la parcelle 8, gazoduc.

Les menaces sont liées à l'entretien des lisières et de la trouée du gazoduc mais aussi aux opérations d'exploitation forestière et au passage d'engins. Malheureusement la trouée du gazoduc est gérée par le concessionnaire, de ce fait, elle est exclue du périmètre de certification. Un rapprochement avec le concessionnaire serait à privilégier à l'avenir.

- Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*),
 - Localisation : Nord de la parcelle 11,

Présente sur le chemin limitrophe avec la forêt domaniale, cette espèce nécessite de prendre des mesures de gestion particulières liées à ces bords de chemins.

Les menaces sont liées à l'entretien des lisières mais aussi aux opérations d'exploitation forestière et au passage d'engins.

- Lysimaque des bois (*Lysimachia memorum*)
 - Localisation : En bordure de chemin parcelle 11

Comme pour l'Epipactis pourpre, il est important de gérer la circulation et l'entretien des chemins fréquentés par ces espèces patrimoniales en évitant la circulation en période de végétation.

La prise en compte des stations d'espèces patrimoniales dans le plan de gestion d'entretien et le suivi de l'exploitation forestière sont les mesures primordiales pour la préservation des attributs de conservation.

La présence de l'AEV lors des visites préalables aux travaux et la **délimitation des zones à éviter** permettra de réduire les menaces qui peuvent peser sur les milieux ou espèces sensibles.

Indicateur de suivi : Réaliser un état des lieux avant toute opération pouvant avoir un impact sur toutes les zones sensibles (mares, accotements, chemins, clairières...).

Fréquence de relevé : A l'occasion des travaux ou coupes.

- P-ROYAL _HVC1-3.04, Faune :

Au-delà des espèces recensées par le Document d'objectif du site Natura 2000 du massif de Rambouillet (Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore) et indiqués dans la HVC1-3.01, 3 espèces supplémentaires ont été contactées.

- Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)
 - Localisation : forêt

Le maintien des gros bois à cavités isolés ou en îlots seront les garants du maintien d'une population diversifiée de pics en forêt.

- Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
 - Localisation : forêt

Privilégiant les forêts feuillues avec un sous-bois feuillu, il conviendra de ne pas surexploiter le sous étage afin de permettre le maintien de cette espèce.

- Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)
 - Localisation : forêt

Le pouillot siffleur affectionne les hautes futaies de vieux bois. On privilégiera comme pour le pic, le maintien de bois matures disséminés dans toute la forêt. Les gros bois de Hêtre permettent un sous étage clair favorable à la nidification de l'espèce.

Le suivi de ces espèces étant difficile, les mesures de gestion pouvant avoir un impact positif sur ces espèces seront liées à l'amélioration de leurs habitats (maintien de milieux ouverts, création d'IVB, maintien de bois morts et sénescents, maintien du sous-étage).

- *Maintien de bois sénescents ou morts:*

Indicateur de suivi : conserver, matérialiser et dénombrer les arbres dépérissants, présentant des cavités ou morts.

Lors d'opérations d'entretien de la forêt, éviter d'évacuer les arbres dépérissants ou morts s'ils ne sont pas dangereux pour les usagers de la forêt.

Fréquence de relevé : A l'occasion des martelages

- *Favoriser le sous étage:*

Les parcelles n'ayant pas fait l'objet d'éclaircies depuis de longues années, le sous étage est quasi inexistant.

À l'occasion des coupes, la **mise en lumière maîtrisée du sous étage favorisera son développement.**

Indicateur de suivi : Mesurer la présence du sous étage lors des descriptions de peuplements.

Fréquence de relevé : A l'occasion des visites préalables aux martelages.

2.2. Types 6 (132 ha)

La carte finale des HVC de type 6 est présentée en annexe 7

- P-ROYAL _HVC6.01, paysage

Comme dit précédemment, l'intégralité de la surface certifiée peut bénéficier d'une HVC de type 6 au titre notamment de la protection des sites naturels classés (loi du 2 mai 1930).

➤ Site classé de la Vallée du Rhodon :

- Localisation : intégralité de la forêt

La préservation de la forêt comme élément remarquable du paysage est possible grâce à une gestion forestière durable.

La menace potentielle de déboisement excessif pouvant provoquer un point noir dans le paysage peut être évitée en suivant le document de gestion forestière.

➤ Périmètre de protection de monuments historiques :

- Localisation : Est de la forêt, parcelles 1, 3, 4, 11, 12, 13.

L'aménagement forestier a été approuvé par la commission des sites et de ce fait la gestion forestière qui y est prescrite est compatible avec la préservation du paysage autour des sites historiques. Il faudra toutefois veiller à ne jamais faire de régénération sur des surfaces importantes d'un seul tenant, en privilégiant une sylviculture régulière par petits parquets.

Le respect des préconisations prévues dans les documents de gestion et **la mise en œuvre d'une sylviculture régulière par parquet** permettra de préserver la qualité paysagère du site.

2.3. Synthèse des HVC

| HVC | Parcelles | Surface (ha) | État actuel | Menaces | Mesures de gestion | Indicateur de suivi | Fréquence | Cible |
|--|----------------------------------|--------------|---|--|---|---|------------------------------------|--|
| HVC 1/3 | | | | | | | | |
| P-ROYAL _HVC1-3.01 : Natura 2000 | Forêt | 132 ha | | Dérangement du fait de l'exploitation forestière | Respect des dispositions du DOCOB | Travaux hors des périodes de nidification | A l'occasion des coupes | Maintien ou augmentation des populations |
| P-ROYAL.HVC1-3.02 : Mares | | 1 ha | 2 mares restaurées, le reste est très refermé | Perte ou dégradation d'habitat | Poursuivre la restauration progressive des mares | Respect de la planification du diagnostic : % de mares restaurées | Tous les 5 ans | Obtenir un réseau de mares restaurées fonctionnelles |
| P-ROYAL _HVC1-3.03 : Espèces végétales de milieu ouvert (carex curta, carex elongata) | Parcelle : 8 (mare), 11 (chemin) | <1 ha | Stations ponctuelles | Perte ou dégradation d'habitat liée à l'entretien des accotements, la circulation et le stockage de bois | Protéger les stations connues, délimiter les stations avant tout passage d'engins. Réglementer la circulation | Étude avant intervention | A l'occasion des travaux ou coupes | Maintien des stations d'espèces patrimoniales |
| P-ROYAL _HVC1-3.04 : Espèces d'oiseaux pics mar, noir, epeichette, Bondrée, Bouvreuil pivoine, Pouillot siffleur | Forêt | 132 ha | Présents | Dégradation ou disparition d'habitat | maintien de bois sénescents et d'un sous étage accueillant | Nombre d'arbres sénescents à l'hectare, surface terrière du taillis | Lors des martelages | 2 arbres bio vivant / ha G taillis >= 1 à 2 |
| HVC 6 | | | | | | | | |
| P-ROYAL _HVC6.01 : Site classé de la Vallée du Rhodon | Forêt | 132 ha | État boisé | Dégradation du paysage | Sylviculture régulière par petits parquets | Taille des parquets de régénération | Lors des martelages | Parquets de régénération inférieurs à 2 ha |

3. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

Synthèse des mesures et du suivi :

L'évolution des indicateurs est analysée d'un relevé à l'autre et fait l'objet d'actions correctives au besoin. Ces bilans sont annexés au présent document et sont accessibles à l'adresse suivante :

<T:\20-PRIF\14-Haute vallée de Chevreuse\14-Port-Royal\10-Identité\Certification FSC\Suivi HVC>

Les annexes justifiant les relevés d'indicateurs sont situés dans les dossiers correspondants.

Réseau de conservation et classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée

Réseau de conservation

| Type de milieu | Surface (% surf certifiée) | Localisation |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|
| Îlot de sénescence | 4,7 ha (3.6 %) | PF 7 |
| Îlot de sénescence PROJET | 4.5 ha (3.4 %) | PF 1 |
| Îlot de vieillissement | / | |
| Vallée de la Misère | 1000 ml, 2.1 ha (1.5 %) | PF 1, 2, 3, 7, 14 |
| Mares | 18, environ 1 ha (0.75 %) | |
| TOTAL | 12.3 ha soit 9.32 % | |

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe 8

Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

L'intégralité de la forêt régionale est constituée d'essences indigènes issues de régénération naturelle, en mélange, et à durée d'exploitation supérieure à 75 ans. La forêt régionale de Port Royal est donc classée en forêt semi-naturelle (cartographie en annexe 9).

Composition en essences de chaque type de peuplement identifié:

| Essence | Futaie sur souche de chêne sessile à bois moyens | | Futaie sur souche de chêne sessile à bois moyens, riche | | Futaie sur souche de chêne sessile à gros bois, riche et mature | | Taillis et recrus de feuillus tendres, non balivable | | Taillis et recrus de frêne et érable, balivable | | Taillis sous futaie appauvri, à charme, tremble et frêne | | Taillis sous futaie appauvri, à châtaignier et bouleau | | Taillis sous futaie riche de chêne sessile et châtaignier | |
|--------------------------|--|------|---|------|---|------|--|------|---|------|--|------|--|------|---|------|
| | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % |
| Chêne sessile | 13,43 | 77% | 29,06 | 78% | 27,46 | 79% | | | | | 1,81 | 48% | 6,19 | 56% | 12,44 | 63% |
| Chêne pédonculé | 0,31 | 2% | 1,89 | 5% | 0,19 | 1% | | | 0,16 | 4% | | | | | 0,12 | 1% |
| Châtaignier | 1,43 | 8% | 4,91 | 13% | 3,36 | 10% | | | 0,56 | 15% | 0,64 | 17% | 2,11 | 19% | 6,68 | 34% |
| Hêtre | 0,14 | 1% | 0,36 | 1% | 0,15 | 0% | | | | | 0,55 | 15% | 0,40 | 4% | 0,11 | 1% |
| Charme | 1,31 | 7% | 0,71 | 2% | 2,41 | 7% | 0,46 | 14% | 0,57 | 16% | 0,15 | 4% | 0,48 | 4% | 0,11 | 1% |
| Merisier | | | | | | | | | 0,16 | 4% | | | | | | |
| Erable sycomore | 0,24 | 1% | | | 0,07 | 0% | | | 0,25 | 7% | | | | | | |
| Frêne commun | 0,17 | 1% | | | 0,08 | 0% | | | 0,81 | 22% | | | 0,06 | 1% | | |
| Bouleau | 0,42 | 2% | 0,38 | 1% | 0,57 | 2% | 1,89 | 58% | 0,41 | 11% | 0,64 | 17% | 1,73 | 16% | 0,13 | 1% |
| Tremble | 0,09 | 1% | 0,17 | 0% | 0,31 | 1% | 0,93 | 28% | 0,71 | 20% | | | | | | |
| Total type de peuplement | 17,54 | 100% | 37,46 | 100% | 34,60 | 100% | 3,28 | 100% | 3,62 | 100% | 3,78 | 100% | 10,96 | 100% | 19,60 | 100% |

Composition en essences : moyenne à l'échelle de la forêt (surface en sylviculture) :

| Essence | Surface (ha) | % |
|------------------------------|---------------|-------------|
| Chêne sessile | 90,38 | 69% |
| Châtaignier | 19,68 | 15% |
| Charme | 6,20 | 5% |
| Bouleau | 6,16 | 5% |
| Chêne pédonculé | 2,67 | 2% |
| Tremble | 2,21 | 2% |
| Hêtre | 1,71 | 1% |
| Frêne | 1,11 | 1% |
| Erable sycomore | 0,56 | 0% |
| Merisier | 0,16 | 0% |
| Total en sylviculture | 130,84 | 100% |

Annexes

Annexe 1 : carte du périmètre de certification de la forêt régionale de Port Royal

Annexe 2 : carte des HVC 1/3 potentielles

Annexe 3 : diagnostic écologique des mares de la forêt de Port Royal

Annexe 4 : carte des HVC 5 potentielles

Annexe 5 : carte des HVC 6 potentielles

Annexe 6 : carte des HVC retenues de type 1 et 3

Annexe 7 : carte des HVC retenues de type 6

Annexe 8 : carte du réseau de conservation

Annexe 9 : carte du classement des peuplements